

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2022 RELEVÉ DE DECISIONS

V1

**Membres CA présents** : DENECHAU Jean-Luc ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; BERTHAULT Pascal ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; LE BOUCHER Pierre ; HENRI Géraldine ; LE BACQUER Claude ; VANVERTE Corinne ; GUILLEMOT Pierre-Yves ; PENN Marie-Gabrielle ; COUR Jean-Christophe ; CARTERON Marie-Pierre ; DUPUY Amélie (jusqu'à 12H30) ; SALA Anabelle ; MERIC Jean-Claude ; MIGRAINE Corinne ; RUSSO Ed.

**Membres en visio mais non votants** : ADAM Paul ; BLACHE Jean-Pierre.

**Membres CA excusés** : BESSON Billy ; PEBEREL Nathalie ; BOCQUET Bernard ; VIELLE Aline ; ROBERT Corinne ; DUMOULIN Christophe ; GAUTIER Romain ; VIAUD Brigitte ; DAUNAR Sacha ; LE GUILLOU Betty ; GALLO Anne ; DARROU Valérie ; CHAURAY Marie-Pierre ; LYON -CAEN Yves ; BOURRIQUEL Laurent ; DUPUY Amélie (à partir de 12H30).

**Invités présents** : MARLIOT Eric ; NEIDHART Elisabeth ; CHIELLINO Guillaume.

**Invités excusés** : BILLON Loïc ; AULNETTE Corinne ; LASSEAUX Sylvie ; BOUVET Marc.

### **Liste procurations** :

Nathalie PEBEREL donne procuration à Jean-Luc DENECHAU.  
Bernard BOCQUET donne procuration à Corinne MIGRAINE.  
Christophe DUMOULIN donne procuration à Christine COURTOIS.  
Romain GAUTIER donne procuration à Jean-Christophe COUR.  
Brigitte VIAUD donne procuration à Olivier BOVYN.  
Betty LE GUILLOU donne procuration à Géraldine HENRI.  
Valérie DARROU donne procuration à Jean-Claude MERIC.  
Sacha DAUNAR donne procuration à Anne DOS SANTOS.  
Jean-Pierre BLACHE donne procuration à Claude LE BACQUER.  
Aline VIELLE donne procuration à Marie-Gabrielle PENN.  
Corinne ROBERT donne procuration à Marie-Pierre CARTERON.  
Amélie DUPUY donne procuration à Corinne VANVERTE (à partir de 12H30).

## 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 04 mars 2022

<b>Décision CA-220611-01</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine le Procès-Verbal du CA du 04 mars 2022 à l'unanimité.</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 20 juin 2022.</p>
----------------------------------	--

## 2 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

<b>Information</b>	<p>Pas de questions du CA au BE.</p> <p>Information sur le Mid-Year Meeting à ABU DHABI qui a eu lieu du 26 au 29 mai 2022, sur la nouvelle Ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie OUDEA CASTERA, sur la Haute performance avec les résultats sportifs et la sélection de la délégation pour les jeux Méditerranéens et du championnat du monde U19, sur la remise en ministère des sports de la version définitive du PPF.</p>
--------------------	--

## 3 Information sur la délivrance des licences au 06 juin 2022

<b>Informations</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du point effectué en séance sur la délivrance des licences au 06 juin 2022.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 47 616 LCA (+29,9 % par rapport à 2021 à la même date et -4,2 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 15 530 LCJ (+6,0 % par rapport à 2020 à la même date et +5,2 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 39 030 PV/PVR (+22,9 % par rapport à 2020 à la même date et +18,5 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 1 352 Temporaires 1 jour (+659,6 % par rapport à 2020 à la même date et -9,0 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 1 265 Temporaires 4 jours (+1 907,9 % par rapport à 2020 à la même date et +0,3 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 1 034 Pass FFVoile (155,3% par rapport à 2020 à la même date et 649,3% par rapport à 2019)</li></ul>
---------------------	---

## 4 Vie fédérale

### 4.1 Composition du comité d’Ethique et de déontologie

<b>Décision CA-220611-02</b>	<p>Le Conseil d’Administration valide à l’unanimité par vote à bulletins secrets, les candidatures de Margot TALBOURDEL et Euzhann LERANDY comme membres du comité d’Ethique et de déontologie dans le respect de la charte d’Ethique et de déontologie de la FFVoile.</p> <p>Le CA valide également à l’unanimité et par vote à bulletins secrets, la désignation de Guy TOUREAUX comme vice-président du comité d’Ethique et de déontologie.</p>
----------------------------------	--

### 4.2 Assouplissement de l’obligation de certificat médical pour les majeurs

#### 4.2.1 Avis de la commission médicale

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d’Administration de la FFVoile est informé de la position de la COMED qui a donné un avis favorable pour qu’un document médical permettant d’établir l’absence de contre-indication à la pratique ne soit plus exigé pour les activités de loisirs et les régates de grade 5 (5A à 5C).</p>
--------------------	---

#### 4.2.2 Modification du règlement médical et du règlement sportif

<b>Décision CA-220611-03</b>	<p>Le Conseil d’Administration de la FFVoile se prononce, à l’unanimité, favorablement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la modification des articles 6, 7 et 8 du règlement médical et II.3.3 et III.1.1 du règlement sportif et valide donc la suppression de l’obligation de certificat médical pour les majeurs pour toute pratique de loisirs (non compétitive) et les épreuves de grade 5 (de 5A à 5C).</li></ul> <p>Pour les arbitres, Il est précisé que seuls les arbitres intervenant sur des épreuves(*) de grade W, 1, 2, 3 et 4 devront présenter soit une licence club pratiquant accompagnée d’un certificat médical datant de moins d’un an établissant l’absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition soit une licence club compétition.</p> <p>La modification du règlement médical et du règlement sportif entre en vigueur immédiatement.</p> <p><i>(*) il est parfaitement entendu que, dans l’hypothèse où la compétition est composée de plusieurs épreuves, seul le grade de l’épreuve sera pris en compte pour déterminer l’obligation de présentation d’un document médical</i></p>
----------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la modification, lorsque le certificat concerne les majeurs, d'une partie des fiches référentielles des diplômes, qualifications, habilitations et fonctions de la FFVoile. En effet, pour les arbitres, l'obligation de disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile s'applique désormais seulement aux arbitres désignés sur des épreuves de grades W à 4.</li> </ul> <p>Le CA délègue à l'unanimité au service Emploi et Formation et à la Commission Centrale d'Arbitrage, sous le contrôle du service juridique, la modification du règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, des fonctions et des formations de la FFVoile et les fiches référentielles descriptives correspondantes.</p> <p>Enfin, le CA donne à l'unanimité mandat au BE pour procéder à toute modification du règlement médical et du règlement sportif suite à l'assouplissement de l'obligation de certificat médical, et ce dans le respect des principes ci-dessus fixés par le CA.</p> <p>Publication électronique du règlement médical et du règlement sportif modifiés sur le site Internet de la FFVoile le 14 Juin 2022.</p>
--	---

### **4.3 Rappel du planning des réunions institutionnelles**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du planning des réunions institutionnelles de la seconde moitié de l'année 2022, dont les prochains CA qui auront lieu le vendredi 2 septembre et dimanche 4 décembre.</p>
--------------------	---

### **4.4 Organigramme politique et Groupes de travail - Mise à Jour**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance des modifications apportées à l'organigramme politique et aux groupes de travail à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration d'Anne GALLO au CA suite à son élection lors de l'AG de Mars 2022</li> <li>- Intégration dans l'organigramme de Marie-Thérèse JOURDAS comme chargée de missions Finances</li> <li>- Modification de la composition de la Commission des directeurs de Course au large : Samantha DAVIES remplace Jean-Luc NELIAS</li> <li>- Composition du Comité d'Éthique et de déontologie : intégration de Margot TALBOURDEL et Euzhann LERANDY</li> <li>- Intégration d'Alan LEMOINE au sein du groupe de travail RSE</li> </ul>
--------------------	--

#### **4.5 Prix des licences et titres de participation 2023**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du prix des licences 2023 déterminé par le BE après avis du CL à savoir :</p> <p>Adultes : 60 € Jeunes : 30 € Tempo 1 J : 16 € Tempo 4 J : 31 € Passeport : 12 € Pass FFVoile : 4 €</p>
--------------------	--

#### **4.6 Date de l'AG 2022**

<b>Décision CA-220611-04</b>	<p>Le Conseil d'Administration valide la date du samedi 25 mars 2023 pour tenir l'Assemblée Générale 2022 de la FFVoile.</p>
----------------------------------	--

#### **4.7 Intégration de la pratique Wing**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration est informé des propositions du groupe de réflexion validées par le BE pour le développement de l'activité Wingfoil à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• inciter les potentiels prestataires indépendants souhaitant développer la wing à conventionner localement avec nos structures qui disposent déjà d'un accès à l'eau et d'infrastructures d'accueil pouvant être un point d'appui offrant des services utiles pour ces prestataires.</li><li>• proposer aux coaches kite habilités par la FFVoile qui souhaiteraient développer la wing de prendre une extension de couverture à cette pratique à des conditions tarifaires proches de celles du coach plaisance (sans ristourne). Cette extension est facultative et limitée au réseau des coaches kite FFVoile.</li></ul>
--------------------	--

#### **4.8 Réforme des titres et licences – Point d'étape et calendrier de mise en œuvre**

<b>Information</b>	<p>Un point d'étape de la réforme est présenté au CA. Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du calendrier de la mise en œuvre de la réforme des titres et licences.</p>
--------------------	--

#### **4.9 Réforme électorale – Point d'étape et calendrier de mise en œuvre**

<b>Information</b>	Un point d'étape de la réforme est présenté au CA. Il prend par ailleurs connaissance du calendrier de la mise en œuvre de la réforme électorale.
--------------------	--

#### **4.10 Rémunération du Président – Avantage en nature lié à la Mutuelle**

<b>Décision CA-220611-05</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide (vote secret hors de la présence de la personne concernée) l'augmentation de la rémunération du Président de la FFVoile en la fixant à 92 040 bruts €/an à compter du 1er juillet 2022 afin de compenser le surcoût (+ 1 152 €/an) de l'avantage en nature de la mutuelle.  Résultat du vote : 26 OUI et 2 ABSTENTIONS
----------------------------------	---

#### **4.11 Point financier - Risques et opportunités budget 2022**

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des risques et opportunités en comparaison du budget voté en AG le 26 mars 2022 avec une situation budgétaire à l'équilibre à ce jour.
--------------------	--

## **5 RSE**

#### **5.1 Point sur les actions RSE**

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des différentes actions RSE en cours en direction des 6 thématiques liées à la norme ISO 26 000 (gouvernance de l'organisation, Contribuer à une société juste, Environnement, Questions relatives aux pratiquants, favoriser le développement local et l'éducation, la loyauté des pratiques).
--------------------	--

## 6 Pratiques Sportives

### 6.1 *Modification des règlements pour les classements de la FFVoile*

<b>Décision CA-220611-06</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité, après l'approbation par le Bureau Exécutif en date du 22 avril 2022, que les vice-présidents Voile Légère &amp; Glisse et Habitable &amp; Course au Large choisissent la date de clôture des résultats chaque année.</p> <p>Le CA valide en conséquence l'ajout d'un article « périodicité et prise en compte des résultats » intégrant ce point dans les règlements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement du championnat de France des Clubs</li><li>- Règlement du classement activités sportives</li><li>- Règlement des classements individuels régionaux</li><li>- Règlement du classement individuel national</li></ul> <p>Publication électronique de ces règlements modifiés sur le site Internet de la FFVoile le 1<sup>er</sup> juillet 2022.</p>
----------------------------------	---

### 6.2 *Modification du Règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2023*

<b>Décision CA-220611-07</b>	<p>Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2023.</p> <p>Publication électronique du règlement sur le site Internet de la FFVoile le 1<sup>er</sup> juillet 2022.</p>
----------------------------------	--

### 6.3 *Modification du tarif d'inscription pour les Championnats de France Jeunes à partir de 2023*

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la modification du tarif d'inscription pressenti pour les Championnats de France Jeunes à partir de 2023.</p>
--------------------	--

### 6.4 *Organisation des grandes épreuves – Bilan de la SOF*

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du bilan de la SOF 2022.</p>
--------------------	---

## 7 Développement

### 7.1 Etude métiers à destination des employeurs

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de la contribution financière de la FFVoile apportée à la mise en œuvre de l'étude métiers à destination des employeurs.
--------------------	--

### 7.2 Dispositifs d'équivalence « marins d'exception »

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du Règlement fédéral régissant l'accès au brevet de capitaine 200 voile, réservé aux marins relevant de l'activité de course au large ainsi que la composition de la commission d'instruction des candidatures, validé par le BE de la FFVoile le 13 mai 2022.
--------------------	---

### 7.3 Création de la qualification « Mouilleur FFVoile »

<b>Décision CA-220611-08</b>	<p>Le Conseil d'Administration (CA) de la FFVoile valide à l'unanimité la proposition de création de la qualification de « mouilleur FFVoile » présentée par le service Formation &amp; Emploi et la Commission Centrale d'Arbitrage. Le CA mandate le service Formation &amp; Emploi de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage pour son inscription au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ainsi qu'à l'annexe 1 du même règlement.</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 30 juin 2022.</p>
----------------------------------	---

### 7.4 Point d'avancement PSF

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de l'avancement du PSF.
--------------------	---



## 8 CCA

### 8.1 *Modification des règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard*

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des modifications des règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard à savoir :</p> <p>Dispositions obligatoires pour les supports « à foils » :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.</li><li>• le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.</li></ul> <p><b>Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons iso thermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.</b></p> <p>Pour rappel, le conseil d'administration du 26/06/2015, confirmé le 05/04/2019 a mandaté le bureau exécutif pour adapter ces règles si nécessaire.</p>
--------------------	---